



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Septembre à 18 heures 30, les membres de l'association se sont réunis à Meaux salle Rapin, place de l'Europe, sur une convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par M. Fabrice GERMAIN.

Le secrétariat est assuré par Mme Claire GONIN, Mme Pauline GHOMARI étant absente.

La trésorerie est assurée par M. Fabrice GERMAIN, Mme Cannelle GEOFFROY étant absente.

Le conseil d'administration déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Modification des statuts
 - a. Demande de modification de l'article 12 des statuts
 - b. Demande de modification de l'article 14 des statuts

Modification de l'article 12 des statuts

Après rappel du contexte règlementaire, lecture est donnée de la proposition de modification de l'article 12 des statuts de l'association.

- « L'association est dirigée par un conseil représentatif de sa composition. Le conseil est ainsi composé :
- - De 2 membres représentant les sections juniors (U9 / U12 / U15)
- - De 2 membres représentant les sections séniors (U18 / 19+)
- - De 2 membres représentant les bénévoles encadrants (coachs, arbitres, scoreurs)



MEAUX BASEBALL AIGLES

24 Avenue du Président Roosevelt - 77100 Meaux

www.meauxbaseball.fr

Association Loi 1901

- Les membres du CA sont élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. »

La proposition est soumise en séance à approbation des membres de l'association.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Modification de l'article 14 des statuts

Sur proposition de l'Assemblée Générale l'article 14 des statuts est modifié ainsi :

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, (à bulletin secret), un bureau composé de :

- 1) Un(e) président(e)
- 2) Un(e) secrétaire et un(e) secrétaire adjoint(e)
- 3) Un trésorier(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e)

La proposition est soumise en séance à approbation des membres de l'association.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal, signé par les membres du conseil d'administration nommés ci-après.

Le Président

Fabrice GERMAIN